ABN 3D
Société par actions simplifiée au capital de 34 000 €
Siège social : 26 rue Rontaunay 97400 Saint-Denis
RCS Saint-Denis n° 503 603 862

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 15 AOUT 2026

Le 15 août 2026 à 16h00, l'Assemblée générale s'est réunie au siège social de la Société, sur convocation verbale de la Présidence conformément aux statuts.

Sont présents :

- **La SCI NEFERTARI (RCS n° 424 165 041)**
  Actionnaire détenant 2040 actions sur 3400
  Représentée par son gérant M. Nicolas LALLEMAND

- **La SAS RL INVEST (RCS n° 902 372 507)**
  Actionnaire détenant 1360 actions sur 3400
  Représentée par son Président M. Christophe ROCHELAND

Monsieur Nicolas LALLEMAND préside l'assemblée en sa qualité de Président.

Le Président de séance désigne Monsieur Christophe ROCHELAND, Directeur général, en qualité de Secrétaire de séance.

Le Président de séance rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes de l'exercice 2025 ;
- Affectation du résultat ;
- Examen des conventions réglementées
- Pouvoir pour les formalités.

Ont été mis à disposition des actionnaires préalablement à cette assemblée :

- Le rapport de gestion (dont proposition d'affectation du résultat) ;
- Les comptes annuels 2025 ;
- Le rapport sur les conventions réglementées

N.C

PREMIERE RESOLUTION – APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2025

L'assemblée générale, après lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'assemblée générale, après lecture du rapport de gestion, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 de la manière suivante :

❖ **Affectation**

Bénéfice de l'exercice	51 927 €
A la réserve légale	3400 €
Solde	48 517 €
Auquel s'ajoute :	
Les autres réserves	803 810 €
Pour former un bénéfice distribuable de :	852 327 €
A titre de dividendes aux actionnaires :	250 000 €
Solde à reporter dans le compte " autre réserves "	602 327 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Assemblées générales tenues au cours de l'exercice clos le	Montant distribué
31/12/2024	0 €
31/12/2023	0 €
31/12/2022	583 651 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – EXAMEN DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'assemblée générale, après lecture du rapport sur les conventions réglementées, approuve les conventions qui y sont mentionnées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

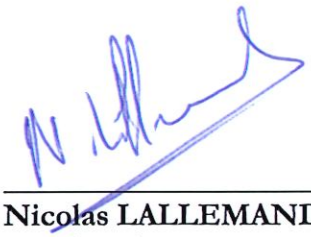
QUATRIEME RÉSOLUTION - DÉLÉGATION DE POUVOIR

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

***

La séance étant levée, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et le Secrétaire de séance conformément aux statuts.



Nicolas LALLEMAND
Président de séance



Christophe ROCHELAND
Secrétaire de séance

ABN 3D
Société par actions simplifiée au capital de 34 000 €
Siège social : 26 rue Rontaunay 97400 Saint-Denis
RCS Saint-Denis n° 503 603 862

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'assemblée générale, après lecture du rapport de gestion, décide d'affecter le résultat de l'exercice 2025 de la manière suivante :

❖ **Affectation**

Bénéfice de l'exercice	51 927 €
A la réserve légale	3400 €
Solde	48 517 €
Auquel s'ajoute :	
Les autres réserves	803 810 €
Pour former un bénéfice distribuable de :	852 327 €
A titre de dividendes aux actionnaires :	250 000 €
Solde à reporter dans le compte " autre réserves "	602 327 €

Afin de nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Assemblées générales tenues au cours de l'exercice clos le	Montant distribué
31/12/2024	0 €
31/12/2023	0 €
31/12/2022	583 651 €

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Présidence – M. Nicolas LALLEMAND

Certifiée conforme à l'original



Bilan

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement (II)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	3 000	3 000		
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	80 400	48 524	31 876	46 861
Autres immobilisations corporelles	17 087	3 728	13 359	935
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations	600		600	600
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (III)	**101 086**	**55 252**	**45 835**	**48 396**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements	3 892		3 892	9 295
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	12 467		12 467	
CRÉANCES				
Créances clients et comptes rattachés	482 831	46 059	436 772	416 676
Autres créances	726 885	11 000	715 885	548 821
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé, non versé				
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	98 451		98 451	233 852
TOTAL ACTIF CIRCULANT (IV)	**1 324 526**	**57 059**	**1 267 467**	**1 208 644**
Frais d'émission des emprunts (V)				
Primes de remboursement des emprunts (VI)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI + VII)	**1 425 613**	**112 311**	**1 313 302**	**1 257 041**

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
Capital (dont versé...)	34 000	34 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Écarts de réévaluation		
Écarts d'équivalence		
RÉSERVES		
Réserve légale	3 400	3 400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	803 810	619 194
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	51 927	184 616
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	**893 137**	**841 210**
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (I BIS)	**0**	**0**
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (II)	**0**	**0**
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	7 267	529
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	646	238
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 956	178 780
Dettes fiscales et sociales	230 813	186 505
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	157 484	49 779
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (III)	**420 165**	**415 831**
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (IV)		
TOTAL PASSIF (I + I BIS + II + III + IV)	**1 313 302**	**1 257 041**

Annexe

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

L'exercice comptable clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois.
L'exercice précédent avait une durée de **12** mois recouvrant la période du **01/01/2024** à **31/12/2024**.
Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de **1 313 301,92 €**.
Le résultat net comptable est **un bénéfice** de **51 926,86 €**.
Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Les articles L123-12 à L123-28 du Code de commerce.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des modifications apportées dans le cadre de la première application du règlement ANC n°2022-06 ;
- Indépendance des exercices.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement obtenus, en vue de leurs utilisations envisagées.
Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),
- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,
- le cas échéant de l'estimation initiale des coûts de démantèlement, d'enlèvement et de restauration du site sur lequel elles sont situées. Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût de production.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.
Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	20 à 50 ans
Bureaux	25 ans
Agencements	10 ans
Mobilier	10 ans
Travaux	5 à 10 ans
Matériel et outillage	
Matériel	6,5 à 10 ans
Outillage	5 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	5 ans
Matériel informatique	3 à 5 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	1 à 3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Stocks

Les stocks sont évalués selon :

- La méthode premier entré, premier sorti (FIFO)
- La méthode du coût moyen unitaire pondéré (CUMP)

La valeur brute des marchandises et approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.
Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production.
Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu. Les provisions pour dépréciations éventuelles sont déterminées par comparaison entre la valeur d'acquisition et la valeur probable de réalisation.
Les créances et dettes en devises sont converties en euros sur la base du cours de change à la date de la facture.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont enregistrées à leur valeur nominale.
Cas des disponibilités en devise :
Les liquidités disponibles en devises sont converties en euros sur la base du dernier cours de change précédent la clôture de l'exercice. Les écarts de conversion sont directement comptabilisés dans le résultat de l'exercice en perte ou en gain de change.